

# GURCY-LE-CHATEL

## « PROJET »

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-trois février, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Etaient présents :

MM BARTHE Christiane, CHENE Christine, HASSINE Fabienne, MARBIER BACHOU Aurélie, PROTIN Jean-Luc, VILLIERS Nadine, VOGEL Philippe.

#### Était représenté :

APPERT Viviane par CHENE Christine  
BRABANT Laurence par HASSINE Fabienne

#### Étaient absents :

BESIGOT Mickaël, GARREAU Vincent, LARGEAU Adrien.

Formant la majorité des membres en exercice  
Madame BARTHE Christiane a été élue secrétaire de séance

Le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'ACCELERATION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE  
« FONDS VERT »

#### DELIBERATION 2024-01

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation thermique globale du bâtiment de la cantine.

Le coût total de l'opération s'élève à 213 214.53 € H.T.

Elle précise que dans le cadre du Fonds Vert pour la rénovation thermique globale du bâtiment de la cantine scolaire, la commune peut bénéficier d'une subvention à hauteur de 80 %.

Le coût de l'opération et son plan de financement sont les suivants :

<b>DEPENSES H.T.</b>		<b>RECETTES H.T.</b>	
Etude Thermique	3 800.00 €	Subvention Fonds Vert	170 571.62 €
Couverture	45 914.67 €	Auto-financement	42 642.91 €
Menuiseries Extérieures	58 056.00 €		
Isolation Extérieure	60 181.77 €		
Chauffage	11 487.99 €		
Peinture + Acoustique	27 978.18 €		
Plomberie	5 795.92 €		
<b>TOTAL</b>	<b>213 214.53 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>213 214.53</b>

**Après en avoir délibéré,** Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

#### **DECIDE**

- **D'APPROUVER** l'opération de rénovation thermique globale du bâtiment de la cantine scolaire pour un montant total estimé à 213 214.53 € H.T. ;
- **D'ARRETER** le plan de financement ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Fonds Vert pour un montant de 170 571.62 € H.T. soit 80 % du coût de l'opération ;
- **PRECISE** que les crédits seront prévus au budget 2024 de la commune ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

DELIBERATION 2024-02

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n° D-2023-6-21 en date du 12 décembre 2023 portant approbation par la Communauté de communes Bassée Montois de la Convention Territoriale Globale 2023-2027 et autorisation de signature,

**Vu** le projet de Convention Territoriale Globale et Charte des Solidarités avec les Aînés,

**Considérant** que la Convention Territoriale Globale intercommunale 2023-2027 est menée en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne et les communes signataires,

**Considérant** que la Convention Territoriale Globale vise à définir le projet éducatif et social en direction de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et les familles sur le territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre ; qu'elle a pour objet d'identifier les besoins prioritaires du territoire et de définir les champs d'intervention privilégiée, de pérenniser les offres de services et de développer des actions nouvelles,

**Considérant** qu'au cours de l'année 2023 un travail de diagnostic partagé, de définition de la stratégie et un plan d'actions pour chacun des champs d'intervention de la Convention Territoriale Globale ont été menés à bien sous le pilotage de la Communauté de communes Bassée Montois avec l'appui du cabinet ESPELIA,

**Considérant** que la Convention Territoriale Globale remplace le CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) pour la période allant de la signature de la Convention Territoriale Globale au 31 décembre 2027,

**Considérant** que la Convention Territoriale Globale est mise en place à l'échelle du territoire de la Communauté de communes Bassée Montois et permettra à cette dernière ainsi qu'aux communes signataires de la Convention Territoriale Globale de bénéficier ou de continuer à percevoir des subventions de la CAF dans le champ de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, l'accès aux droits et du handicap,

**Considérant** que la Convention Territoriale Globale contribuera à améliorer le quotidien des familles qui habitent ce territoire et participera à son attractivité aussi bien pour les nouveaux arrivants que pour la population du territoire,

**Après en avoir délibéré**, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la Convention Territoriale Globale à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne ainsi que la Charte des Solidarités avec les Aînés avec la MSA ;
- **PRECISE** que la Convention Territoriale Globale est conclue jusqu'au 31 décembre 2027 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte et document relatif à cette Convention Territoriale Globale.

**QUESTIONS - INFORMATIONS DIVERSES**

**Emploi d'un second agent technique à plein temps**

Madame le Maire rappelle au conseil que l'éventualité d'embaucher Franck RAMIREZ à plein temps a été évoquée lors du dernier conseil. Le conseil avait alors demandé de réaliser une simulation pour connaître le coût de cette opération pour la commune. Au vu du montant, le conseil décide d'engager les démarches. Cela s'accompagnera d'une réorganisation du travail.

**Voirie bâtiment Pascal**

Des devis seront demandés pour la réfection de la voirie devant le bâtiment Pascal.

## **Alarmes mairie et écoles**

Suite à l'acte de malveillance qui a visé notre école maternelle, Madame le maire interroge le conseil sur la pertinence d'installer une alarme dans chacune des deux écoles et à la mairie. Un conseiller explique qu'on peut limiter le coût en installant une alarme ne nécessitant pas d'abonnement.

## **Changement de régisseur**

Madame Muriel KOCH était régisseuse pour notre commune. Lors de son départ nous avons dû pourvoir à son remplacement en nommant Madame Delphine RIBEYRE. La nouvelle secrétaire de mairie, Madame Vanessa GALLES va reprendre la fonction.

## **Achat d'un broyeur**

Les branches résultant de la taille des végétaux par les agents techniques sont déposées sur le terrain près de l'ancienne station de pompage. Madame le Maire propose d'acheter un broyeur. Le produit de broyage sera utilisé pour un paillage des massifs. Si le volume dépassait nos besoins, les administrés pourraient récupérer le surplus pour effectuer du paillage dans leur jardin.

## **Mise à jour des listes électorales**

Lors de sa dernière réunion, la commission a constaté que 42 personnes n'ayant plus rien à voir avec la commune figurent encore sur notre liste électorale. Une procédure de radiation a été engagée à leur encontre.

## **Commission animation**

La commission qui s'est réunie le 19 février a finalisé le calendrier des animations jusqu'à la rentrée de septembre.

10 mars : jeux de société

22 mars : sortie nocturne à la découverte des amphibiens

31 mars : œufs de Pâques

11-12 mai : festival photo nature

9 juin : fête du village

En juillet et août, deux tournois de pétanque seront organisés. Les dates seront précisées plus tard.

## **Contrat Rural :**

Madame le Maire informe que différents travaux peuvent faire l'objet d'un contrat rural avec un taux de subvention à hauteur de 70 % et dans la limite de 500 000 € H.T.

Les travaux concernés pourraient être les suivants :

- Bâtiment Pascal (dernière tranche + espace extérieur),
- Travaux dans la maison rue Gounod pour une nouvelle location
- Réfection de la toiture de l'annexe à Chalautre-la-Reposte.

**Les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée à 22 heures.**